

Séance extraordinaire du 18 mai 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le vendredi 18 mai 2018 à compter de 11 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers : messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que madame Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Contrat d'assurances collectives / Regroupement d'achat – Solution UMQ
2. Entente de fin d'emploi dossiers RH-2015-0005-0516 et RH-2015-0005-0588 / Autorisation signatures
3. Travaux renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts (TECQ 2014-2018) / Adjudication
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Résolution 2018-05-178

Contrat d'assurances collectives / Regroupement d'achat – Solution UMQ Regroupement Estrie Montérégie

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et Villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Saint-Césaire et son Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

Considérant que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. ;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu :

Séance extraordinaire du 18 mai 2018

- QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- QUE** le Conseil de la Ville de Saint-Césaire confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Ville;
- QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;
- QUE** la Ville de Saint-Césaire mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE** la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Saint-Césaire durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville de Saint-Césaire joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- Que** la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.
- Que** la Ville de Saint-Césaire accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-05-179

Entente de fin d'emploi dossier n° RH-2015-0005-0516 / Autorisation de signature

Considérant le sommaire du service des Ressources humaines dans le dossier n° RH-2015-0005-0516, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération;

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la directrice générale et responsable du service des Ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents liés à la fin d'emploi de la personne concernée par le dossier n° RH-2015-0005-0516.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 18 mai 2018

Résolution 2018-05-180

Entente de fin d'emploi dossier n° RH-2015-0005-0588 / Autorisation de signature

Considérant le sommaire du service des Ressources humaines dans le dossier n° RH-2015-0005-0588, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération;

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la directrice générale et responsable du service des Ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents liés à la fin d'emploi de la personne concernée par le dossier n° RH-2015-0005-0588.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-05-181

Travaux renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts (TECQ 2014-2018) / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publié sur SÉAO dans son projet n° AO / 2018-02-046 pour les travaux renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts (TECQ 2014-2018);

Considérant la réception et l'ouverture, le 19 avril 2018, de sept (7) soumissions, comme suit;

Soumissionnaire	Prix total de la soumission Taxes incluses
Bertrand Ostiguy Inc. Shefford	2 352 000,00 \$
Gestion Dexsen inc. Ange-Gardien	2 392 300,76 \$
T.G.C. inc. Sherbrooke	2 637 539,89 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc. Granby	2 764 999,99 \$
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive- Sud) Saint-Isidore	2 882 921,78 \$
B. Frégeau & Fils inc. Saint-Alexandre	2 938 898,97 \$
Excavation Darche inc. Chambly	3 104 229,06 \$

Considérant la recommandation datée du 30 avril 2018 de Comeau Experts-Conseils, ingénieur au projet ;

Séance extraordinaire du 18 mai 2018

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adjuger le contrat du projet n° AO / 2018-02-046 des travaux renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts (TECQ 2014-2018) au plus bas soumissionnaire conforme : Bertrand Ostiguy inc. de Shefford, pour le prix de 2 352 000,00 \$ taxes incluses;

Que les documents d'appel d'offres préparés par Comeau Experts-Conseils pour la Ville de Saint-Césaire ainsi que la soumission datée du 19 avril 2018 de l'adjudicataire: Bertrand Ostiguy inc., font partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin,
Maire

Isabelle François,
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2018-05-178, 2018-05-179, 2018-05-180, 2018-05-181.

Micheline Quilès
Trésorière